

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/80 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2015/31</i>	

Nombres de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 17

POUR : 17 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-trois juin deux mille quinze, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 16/06/2015

Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames Françoise PAYEN et Messieurs Claude ADAM, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Francis SIGNORET, Benoit SINGLIT, Gérard SOUDANT.

Représentés: Madame Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à Monsieur Dominique CARPENTIER et Monsieur André MALVAUX donne pouvoir de vote à Monsieur Francis SIGNORET.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 MAI 2015

Considérant que le compte rendu de la séance du Bureau Communautaire du 18/05/2015 a été transmis à l'ensemble de ses membres ;

Vu les observations formulées par Monsieur Benoit SINGLIT en date du 23/06/2015 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- ADOPTE le compte-rendu de la séance susvisée avec la modification suivante :

En page 14 – partie Adoption de poules, il faut lire *« étant donné que les « poulettes » sont plus fragiles que les poules de réforme, les membres du Bureau communautaire APPROUVENT l'achat des poules de réforme à 2.00€ l'unité »*

Et non pas

« étant donné que les « poulettes » sont plus fragiles que les poules de réforme, les membres du Bureau communautaire APPROUVENT l'achat des poulettes à 2.00€ l'unité »

Le Président,

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 29 JUIN 2015 et de sa publication ou notification le